

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, PARNAUD Gilbert, MICHEL Luc, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROUSSE Valérie, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : PARNAUD Gilbert

Date de convocation : 20 Avril 2023

Date d'affichage : 20 Avril 2023

Valérie BROUSSE a donné procuration à Aurélie ALEXANDRINE

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

ORDRE DU JOUR :

- Délibération signature convention avec SEM LEA (Intervention de Virginie VIRIEUX)
- Délibération signature convention Agence 01 (Ecoles)
- Délibération pour la prise de position :
 - Du remplacement (oui/non) de la 1^{ère} adjointe démissionnaire
 - Du nombre d'adjoints(es) définitif
 - Si oui, élection d'une 1^{ère} adjointe
- Délibération éventuelle pour la prise de décision :
 - Du remplacement (oui/non) de l'élue devenue 1^{ère} adjointe (si déjà adjointe)
 - Si oui, élection d'une adjointe afin de pourvoir le poste devenu vacant
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 30/03/2023.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

| REFERENCES DELIBERATIONS | OBJETS | VOTES |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| DELIBERATION N°D2023_04_023_CONV SEM LEA | Convention tripartite SEM LEA avec CC : installations photovoltaïques sur la toiture du gymnase « Avenue des Sports » | Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 |
| DELIBERATION N°D2023_04_024_CONV Agence 01 | Convention Agence 01 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de regroupement scolaire et la création d'une crèche | Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 |
| DELIBERATION N°D2023_04_025_REMPL ADJOINT | Remplacement Adjoint au maire suite à une démission : Election 1 ^{ère} adjointe | Votants : 19 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 4 |
| DELIBERATION N°D2023_04_025_REMPL ADJOINT | Remplacement Adjoint au maire suite à une démission : Election 3 ^{ème} adjointe | Votants : 19 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 6 |

DIVERS

➤ Le dispositif de recueil pour l'établissement des cartes d'identité et passeport est en cours de déploiement : les cloisons doivent être posées cette fin de semaine ; un nouvel agent assurera le service

➤ Petites villes de demain : Atelier flash sera mis en place sur 2 jours – Il concerne les perspectives de développement sur la Commune

➤ Recrutement ASVP : 2 candidatures

➤ Dimanche 30 Avril : Tournoi du Rugby – Apéritif prévu aux serres à 12H

➤ Webinaire sur le développement de l'énergie renouvelable : le SIEA propose des panneaux solaires (commandes groupées) + une participation de la C/C à hauteur de 20% du prix sur présentation de facture acquittée – Le projet est en cours d'élaboration

➤ Lundi 8 Mai : Le pot qui fera suite à la Commémoration, se fera soit sous le marché couvert ou sous le préau de l'école

➤ Prévoir réunions > Commune Aidante > Associations pour le marché de Noël

➤ Nettoyons la Nature : Samedi 29 Avril à 9H30 > RDV sous le marché couvert (apporter gilet jaune + gants)

➤ Fibre : Réunion publique prévue le Lundi 19 Juin à 18H salle Annexe (publicité sera faite en temps voulu) – Les travaux continuent – Site pour voir si l'on est éligible ; en principe la majeure partie des habitants devraient en bénéficier

➤ Réunion Adjointes : Mercredi 3 Mai

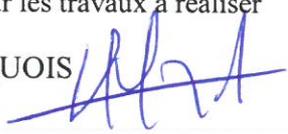
➤ SMIDOM : Projet d'installation de 3 bacs de compostage entreposés vers le Crédit Agricole – La référente du compostage est domiciliée sur PDV

➤ CUMA : Faire le point sur les travaux à réaliser

FIN SEANCE : 21H45

Le Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230425-D2023_04_023-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiymet, PARNAUD Gilbert, MICHEL Luc, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLLOT Brice, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSSÉ Valérie, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : PARNAUD Gilbert

Date de convocation : 20 Avril 2023

Date d'affichage : 20 Avril 2023

Valérie BROSSÉ a donné procuration à Aurélie ALEXANDRINE
Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_04_023_CONV SEM LEA SIGNATURE CONVENTION AVEC SEM LEA

Dans le cadre des installations photovoltaïques sur le gymnase de PONT DE VEYLE « avenue des Sports », domaine public, dont la Communauté de Communes et la Commune de PONT DE VEYLE sont propriétaires, il y a lieu d'établir une convention entre ces collectivités et la SEM LEA Les Energies de l'Ain de BOURG EN BRESSE.

La convention est consentie pour une durée de 35 ans, au titulaire la SEM LEA pour produire de l'électricité à partir d'installations photovoltaïques qu'il aura financées, installées et qu'il exploitera.

Elle a pour objet :

- de fixer les droits et les obligations du Titulaire dans le cadre de l'occupation privative du domaine public, consentie par les Collectivités
- de concéder à la Sté SEM LEA le droit d'occuper, une emprise du domaine public du gymnase de PONT DE VEYLE en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général local, s'inscrivant dans le champ des compétences des Collectivités, qui entendent valoriser leur patrimoine et favoriser l'émergence d'une nouvelle activité de production d'énergie renouvelable sur son territoire
- de définir le périmètre, les conditions, destination et description de l'occupation, la durée, les conditions suspensives, les différentes phases de la mise en place abordés en divers points

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EST FAVORABLE** à la signature tripartite de la convention pour une durée de 35 ans qui unit la Commune, La Communauté de Communes et SEM LEA en vue de la production de l'électricité à partir d'installations photovoltaïques sur le bâtiment du gymnase situé à PONT DE VEYLE « Avenue des Sports »
- **AUTORISE M.** le Maire à signer ladite convention

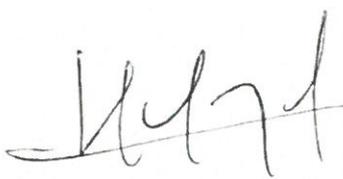
Certifié exécutoire

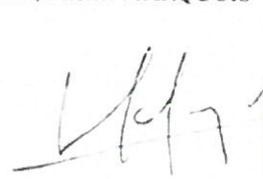
Après dépôt en Préfecture le ... 26 AVR 2023
Et publication ou notification du ... 26 AVR 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230425-D2023_04_024-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023



COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.
PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiymet, PARNAUD Gilbert, MICHEL Luc, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLLOT Brice, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES : BROUSSE Valérie, FREUDO Thomas
Secrétaire de séance : PARNAUD Gilbert
Date de convocation : 20 Avril 2023
Date d'affichage : 20 Avril 2023

Valérie BROUSSE a donné procuration à Aurélie ALEXANDRINE
Thomas FREUDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_04_024_CONV Agence 01

SIGNATURE CONVENTION AVEC AGENCE 01

Dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de regroupement scolaire et la création d'une crèche, il y a lieu d'établir une convention qui règle les rapports entre les parties.

Elle a pour objet de régler les rapports entre les parties en ce qui concerne les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivantes : Etude de faisabilité – pré programme

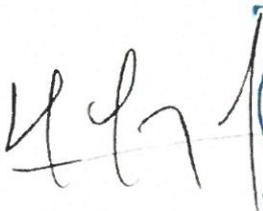
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

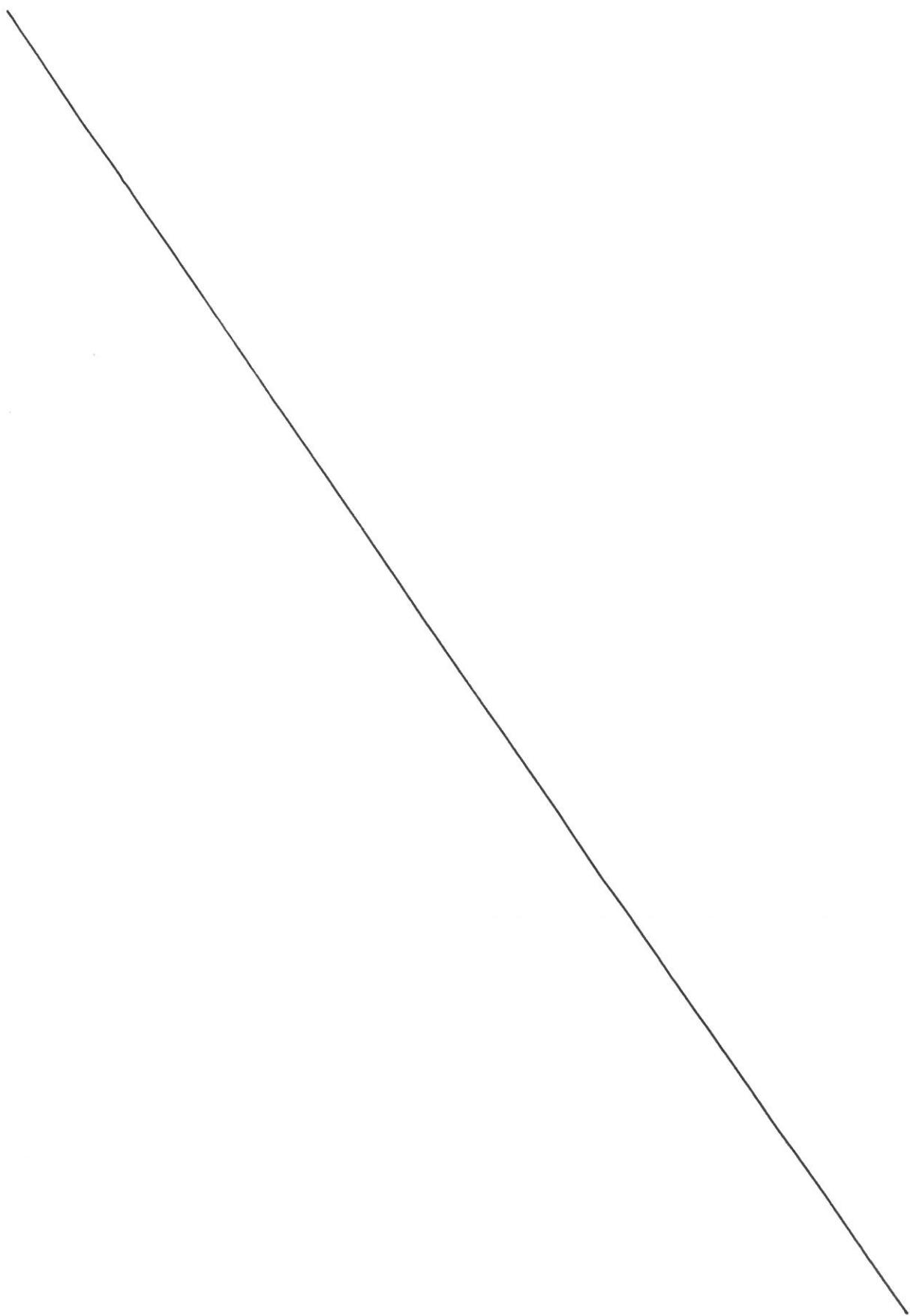
- **EST FAVORABLE** à la signature d'une convention entre l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain située à BOURG EN BRESSE « 102 Bd Edouard Herriot » et la Commune de PONT DE VEYLE, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de regroupement scolaire et la création d'une crèche.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

Certifié exécutoire
Après dépôt en Préfecture le **26 AVR 2023**
Et publication ou notification du **26 AVR 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire, Michel MARQUOIS





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230425-D2023_04_025-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiymet, PARNAUD Gilbert, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSSÉ Valérie, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : PARNAUD Gilbert

Date de convocation : 20 Avril 2023

Date d'affichage : 20 Avril 2023

Valérie BROSSÉ a donné procuration à Aurélie ALEXANDRINE
Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET
DELIBERATION N°D2023_04_025_REMP ADJOINT

REMPLACEMENT ADJOINT AU MAIRE SUITE À UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Aurélie ALEXANDRINE, par courrier du 06 avril 2023, adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire. Toutefois, Madame ALEXANDRINE restera conseillère municipale avec ses attributions au sein des syndicats intercommunaux et des commissions communales et intercommunales.

Le Maire précise que l'Adjointe démissionnaire étant une femme, elle devra être remplacée par une femme si le conseil municipal décide de la remplacer.

En outre, le conseil municipal peut ne pas procéder au remplacement de l'adjointe démissionnaire à condition de délibérer pour supprimer ce poste d'adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération n°2020_05_023 du 24 mai 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération n°2020_05_023 du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°2020_05_024 du 24 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints ;

Considérant la vacance du poste de premier adjoint au maire dont la démission a été acceptée -à compter du 13 avril 2023- par Madame la Préfète de l'Ain dans son courrier reçu en mairie le 17 avril 2023 ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider de remplacer ou non l'adjoint démissionnaire et que, s'il y a élection d'un nouvel adjoint, celui-ci occupera soit le dernier rang après tous les autres adjoints, soit le même rang que l'adjoint démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il faudrait pourvoir le poste vacant d'un adjoint ;

Considérant qu'en cas d'élection d'une nouvelle adjointe, celle-ci sera élue au scrutin secret à la majorité absolue ;

Election d'une première adjointe

Tout d'abord, le Maire pose la question au conseil municipal : « Voulez-vous remplacer la première adjointe au maire démissionnaire, à savoir Mme Aurélie ALEXANDRINE ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- DECIDE que les adjoints en place (3 hommes et deux femmes dont une démissionnaire) conserveront leur numéro d'ordre après l'adjointe démissionnaire dans l'ordre du tableau ;
- DECIDE que l'adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le premier rang,

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230425-D2023_04_D25-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2023

- DECIDE que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l'adjointe démissionnaire, à savoir 15.5 % de l'indice 1027 et que les indemnités attribuées aux autres élus restent inchangées.
- PROCEDE à la désignation de la première adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidates:

Mme CORLAY Kiymet

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Mme BROSSE Valérie a obtenu 1 voix

Me CORLAY Kiymet a obtenu 14 voix.

Mme CORLAY Kiymet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Première Adjointe au Maire de PONT-DE-VEYLE et a été immédiatement installée.

Election d'une troisième adjointe

Suite à l'élection pour le remplacement de la première Adjointe au Maire, par la troisième Adjointe en place, le maire explique que le poste de troisième Adjointe est vacant et qu'il faut procéder à une nouvelle élection par scrutin secret à la majorité absolue pour la remplacer ou pas.

Ensuite, le Maire pose à la question au conseil municipal : « Voulez-vous remplacer la troisième adjointe au maire, à savoir Mme Kiymet CORLAY qui vient d'être élue à la place de la première adjointe démissionnaire ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

- DECIDE que les adjoints actuels conserveront leur numéro de place dans le tableau du conseil municipal ;
- DECIDE que l'adjointe à désigner au sein des conseillères municipales, occupera, dans l'ordre du tableau, le troisième rang (troisième adjoint) ;
- DECIDE que si aucune troisième adjointe n'est élue, alors les 4ème et 5ème adjoints remonteront d'un rang ;
- PRECISE que Mme Alexandrine sera classée au sein du tableau des conseillers municipaux parmi les conseillers municipaux élus en mars 2020 en fonction de sa date de naissance.
- DECIDE que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l'adjointe démissionnaire, à savoir 15.5 % de l'indice 1027 et que les indemnités attribuées aux autres élus restent inchangées.
- PROCEDE à la désignation de la troisième adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidates:

Mme BIGOT Elisabeth

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés: 13

Majorité absolue: 7

Mme BROSSE Valérie a obtenu 1 voix

Mme BIGOT Elisabeth a obtenu 12 voix.

Mme BIGOT Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième Adjointe au Maire de PONT-DE-VEYLE et a été immédiatement installée.

Pour terminer, le Conseil Municipal, à la majorité,

CONFIRME que, à compter de ce jour :

- Mme Aurélie ALEXANDRINE, démissionnaire de son poste de 1ère Adjointe, occupe la place de 10ème Conseillère Municipale dans le nouveau tableau du Conseil Municipal
- Madame Kiymet CORLAY 3ème Adjointe occupe désormais la place de Première Adjointe au Maire
- Madame Elisabeth BIGOT, Conseillère Municipale, n° 9 dans le tableau du Conseil Municipal 2020, occupe désormais la place de 3ème Adjointe au Maire.

CHARGE le Maire de faire modifier le tableau du Conseil Municipal 2020 et de bien vouloir modifier les indemnités de fonctions de Mmes ALEXANDRINE et BIGOT en conséquence.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **26 AVR 2023**

Et publication ou notification du **26 AVR 2023**

[Signature]


Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS

[Signature]
